



La Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes recrute par voie contractuelle

3 RIPEURS

(H/F)

Temps complet – 35 heures

CDD saisonnier du 01/07/2026 au 31/08/2026

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

Placé(e) sous la responsabilité directe du chef d'équipe, il (elle) exercera la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective en tant que ripeur, l'entretien et le nettoyage des bacs et des véhicules.

Les postes sont à pourvoir sur un cycle de travail du lundi au vendredi et du mardi au samedi selon les rotations définies.

Vos missions seront les suivantes :

- Assurer la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective
- Entretien et nettoyer les bacs et les véhicules de collecte
- Assurer le rôle de ripeur en fonction de la composition des équipages

PROFIL DEMANDE

- Aptitude au travail en équipe
- Grande adaptabilité
- Ponctualité, souplesse et disponibilité
- Sens du service public
- Capacités relationnelles (usagers – hiérarchie – équipe)

CONDITIONS D'EXERCICE

- Horaires sur la base de 5h-12h
- Jours fériés en fonction des plannings de travail
- Travail en extérieur
- Manutention de charges
- Bruits de moteur, odeurs

CADRE D'EMPLOIS, TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ET REMUNERATION

- Cadre d'emploi d'adjoint technique territorial
- Temps complet, 35 heures hebdomadaires
- Rémunération basée sur grilles indiciaires, régime indemnitaire

**** Par mail ****

Lettre de motivation (LM) et Curriculum Vitae (CV) à adresser **avant le 31 mai 2026** à :

MONNE Charlotte – Responsable RH

rh@cdc-vansencevennes.fr

**** Sur notre site internet ****

<https://www.cdc-vansencevennes.fr/offres-demploi-et-recrutement/>

**** Informations importantes ****

La lettre de motivation ne doit pas être écrite dans le corps du mail mais sur un document annexe spécifique

Merci de nommer vos fichiers envoyés en indiquant « CV Nom Prénom », « LM Nom Prénom » au format PDF uniquement

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 04 75 37 41 22

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.